|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Logo Ministère des Eaux et Forêts.jpgLogo CJ.jpg | PROJET D’APPUI A L’APPLICATION DE LA LOI SUR LA FAUNE AU GABON (AALF) | | |  |
| REPUBLIQUE GABONAISE  Ministère Des Eaux Et Forêts | |  | CONSERVATION JUSTICE GABON  Téléphone : (+241) 074 23 38 65  E-mail : luc@conservation-justice.org  Web : www.conservation-justice.org | |

SOMMAIRE

[1 Points principaux 2](#_Toc7774926)

[2 Investigations 2](#_Toc7774927)

[3 Opérations](#_Toc7774928) 2

[4 Département juridique 2-3](#_Toc7774929)

[6 Communication](#_Toc7774930) 4

[7 Relations extérieures](#_Toc7774931) 4

[8 Conclusion 4-5](#_Toc7774932)

**Rapport Mensuel mai 2022**

Conservation Justice



Union européenne

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l’Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Conservation Justice et ne reflète pas nécessairement les opinions de l’Union européenne.

# Points principaux

**Le 13-27mai2022**à Libreville, suivi des audiences de sept affaires dont cinq en plaidoiries et deux en délibérés de deux personnesdevant la chambre correctionnelle spécialisée de la cours d’appel de Libreville ;

**17 mai 2022**, à Libreville, visite de prison des détenus NGAYI KOUKOUDIE Ralph Nancy et MASSAMBA Fred ;

**21 mai 2022**, à Libreville, suivi de l’affaire initiée par le Ministère des Eaux et Forêts et la brigade centre de gendarmerie de Ndjolé sur l'arrestation d’une (1) personne présumée impliquée dans le trafic d’ivoire.

# Investigations

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’investigations menées | 08 |
| Investigations ayant mené à une opération | 00 |
| Nombre de trafiquants identifiés | 25 |

Au total, le projet a effectué 8 missions d’investigations réalisées par 4 investigateurs à travers 5 provinces du pays à savoir : Moyen-Ogooué, Estuaire, Ogooué-maritime, Ogooué-lolo et Haut-Ogooué avec 25 trafiquants et braconniers majeurs identifiés.

# Opérations

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’opérations menées | 00 |
| Nombre de trafiquants arrêtés | 00 |

Pour ce mois de mai 2022, il n’y a eu aucune opération initiée par AALF.

En revanche, suite à l’information donnée par le Directeur Général de la Faune et des Aires protégées, le projeta aidé avec le suivi d’un cas initié par le Ministère des eaux et forêts et les forces de l'ordre, correspondant à 1 présumé trafiquantd’ivoire, il s’agit de:

**Le 21 mai 2022**, à Ndjolé (Province du Moyen-Ogooué), a eu lieu une interpellation du nommé ETSELA YEEMBI Gladys Roméo, de nationalité Gabonaise, par la Brigade de gendarmerie centre de Ndjolé et le cantonnement des Eaux et Forêts ayant permis de saisir deux pointes d’ivoire brut.Le suspect est actuellement en détention préventive à la prison centrale de Libreville en attente de son jugement.

# Département juridique

Dans le cadre du suivi avec l’avocat du projet, le cabinet Boussougou, pour les sept (07) affaires de trafic d’ivoire parmi lesquelles 2 délibérées et 5 plaidoiries, en date du 13 et 27 mai 2022 dernier à la chambre correctionnelle spécialisée de la cours d’appel de Libreville des nommés GNABOULA Hetan, NDOULA Marc et BOUYOU Diane, NGOMO NGUEMA Célestin, ABOUI NDONG Jean Blaise et ABENE NDOUNA Ghislain KizitoMorten, NZENGUI MOUVONDO Murielle, DINDOU Magui Éric Deufin ; TATY Pierre, MBOUTSOU Béranger, MOUANGA MBOUTSOUOBISSA Karl, MOUTOU Guillaume  et MONDJO Aimé.

**4.1. Suivi des affaires**

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies | 07 |
| Nombre de condamnations | 02 |
| Affaires enregistrées | 01 |
| Nombre de prévenus | 01 |

Pour les cinq (07) affaires de trafic d’ivoire, Il y a eu l’audience de délibérée de deux affaires. Il s’agissait des affaires :

**AFF. MP et les Eaux et Forêts Contre MEZUI ELLA Simon Pierre :**

Le Tribunal après avoir délibéré conformément à la loi, statuant publiquement et contradictoirement en matière correctionnelle et en premier ressort, déclare MEZUI ELLA Simon Pierre non coupable du délit de commercialisation de pointes d’ivoire, l’en relaxe purement et simplement, En revanche, le déclare coupable du délit de détention et de commercialisation de pointes d’ivoire, le condamne à 12 mois d’emprisonnement et à une amende de 695.000 FCFA, reçoit la partie civile en sa demande et ordonne la mise à disposition des scellés objet de la présente procédure à l’administration compétente.

**AFF. MP et les Eaux et Forêts Contre BANGUIA Moussa :**

Le Tribunal après avoir délibéré conformément à la loi, statuant publiquement et contradictoirement en matière correctionnelle et en premier ressort, déclare Moussa BANGUIA coupable du délit de détention de pointes d’ivoire, le condamne à 12 mois d’emprisonnement ferme dont quatre mois avec sursis et à une amende de 525.000 FCFA, dit qu’il sera sursis à l’exécution de ladite amende à hauteur de 250.000 FCFA ; reçoit la partie civile en sa demande et ordonne la mise à disposition des scellés objet de la présente procédure à l’administration compétente.

Une nouvelle affaire a été enregistrée et concerne celle initiée par le Ministère des eaux et forêts et les forces de l’ordre à Ndjolé dont la procédure est suivie par les juristes du projet.

**4.2. Visites de prison**

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées | 01 |
| Nombre de détenus rencontrés | 02 |

Il y a eu, pour ce mois de mai 2022, une visite de prison des détenus NGAYI KOUKOUDIRalph Nancy et MASSAMBA Fred, arrêtés respectivement à Lastourville et Lambaréné, le 14 septembre 2021 et le 10 décembre 2021, avec six pointes d’ivoire le première cité et deux pour le second. Ces derniers y sont toujours incarcérés et n’ont pas voulu communiquer avec le juriste.

# Communication

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de pièces publiées | 00 |
| Télévision | 00 |
| Internet | 00 |
| Presse écrite | 00 |
| Radio | 00 |

Au cours du mois de mai2022, le projet AALF n’a produit aucune pièce médiatique.

Les anciens articles sont disponibles sur plusieurs médias et notamment sur le site Internet, la page Facebook et la chaine YouTube du projet.

Website: [http://www.conservation-justice.org/CJ/](about:blank)

Facebook:[https://www.facebook.com/Conservation-Justice-163892326976793/](about:blank)

YouTube: [https://www.youtube.com/user/ConservationJustice](about:blank)

# Relations extérieures

**Indicateur:**

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de rencontres | 34 |
| Suivi de l’accord de collaboration | 20 |
| Collaboration sur affaires | 14 |

Le projet AALF a tenu au moins 34 rencontres avec les autorités diplomatiques, administratives et judiciaires du paysaussi bien pour le suivi des affaires que pour le renforcement de collaboration à l’exemple de celles avec la délégation de l’Office des Nations unies contre la drogue et le crime (UNODC),les responsables de la Compagnie Equatoriale des Bois (**PRECIOUS WOODS** GABON – CEB) ,le Directeur Général de la faune et des airs protégées, le Directeur de la lutte contre le braconnage, les Procureurs de la chambre spéciale en charge du contentieux forestier du tribunal ordinaire, le secrétaire exécutif de l’ANPN, plusieurs officiers de police judiciaire, le Chef de brigade faune de Ndangui, le Conservateur du Parc National de Lopé. Des entretien ont également eu lieu avec Maxime Stephen GINOLIN et Guillaume Clément MARTINEZ de **MajicJack Production** sur la vulgarisation des activités de Conservation Justice au village Ebyeng et à CEB ainsi que le renforcement des capacités en matière de création de contenu vidéos et photographiques.

# Conclusion

Pour ce mois de mai 2022, il y a eu plusieurs activités réalisées dans différentes provinces notamment dans le Moyen-Ogooué, Estuaire, Ogooué-maritime, Ogooué-lolo et Haut-Ogooué.

Parmi les activités réalisées il y a eu le suivi d’une audience de délibéré de deux affaires pendantes à la chambre correctionnelle spécialisée de la cour d’appel de Libreville ainsi que le suivi d’une procédure concernant l’arrestation réalisée par le Cantonnement des Eaux et Forêts et la Brigade de gendarmerie centre de Ndjolé. De même, le Directeur Exécutif, le Coordonnateur des Activités et le juriste de Conservation Justice en mission dans la province de l’Ogooué-Lolo se sont entretenus avec le chef de Brigade faune de Ndangui basé à CEB avec qui des missions de patrouilles mobiles ont été réalisées pendant la nuit pour les fouilles des véhicules. Des entretiens ont finalement eu lieu avec les responsables de la Compagnie Equatoriale des Bois (**PRECIOUS WOODS** GABON – CEB), mais aussi le Conservateur du Parc National de Lopé au cours d’une mission de tournage d’un documentaire dans le parc.

Une visite de prison a été réalisée par le juriste du projet à l’endroit de deux détenus incarcérés à la prison centrale de Libreville.